

**DÉLIBÉRATION****Conseil d'administration****Séance du 29 avril 2025****Point 4.1.2 de l'ordre du jour****Décision d'inutilité de parcelles rue Pierre Montet****Délibération****n°34 -2025****Point 4.1.2****EXPOSE DES MOTIFS :**

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la régularisation foncière des parcelles situées rue pierre Montet en état de voirie et trottoir. L'Eurométropole de Strasbourg et l'Unistra ont fait réaliser un arpementage contradictoire afin d'identifier précisément les parcelles concernées.

Dans ce cadre, l'Université de Strasbourg déclare inutile pour les services et composantes de l'université ces parties de terrain propriété de l'Etat sises :

- **Section 37 Parcelles 59/8, 61/8 et 64/8 dans leur entièreté, surface d'environ 1 596 m<sup>2</sup>**, emprise à acquérir par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de l'Etat en vue de la régularisation foncière en état de voirie et trottoir ;
- **Section 37 Parcelles (6)/8, (8)/8 et (9)/8, issues d'un découpage, surface d'environ 421 m<sup>2</sup>**, emprise à acquérir par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de l'Etat en vue de la régularisation foncière en état de voirie et trottoir.

L'Etat, après déclaration d'inutilité prononcée par le Ministère de l'Éducation nationale, engagera la procédure de cession d'environ **2 017 m<sup>2</sup>** de terrain dont il est propriétaire, sous l'égide des services du Domaine.

Le repérage figure dans les plans de l'état existant et de l'état projeté datés du 12/08/2024, en pièce jointe à la délibération.

*Pièces jointes : fichiers Rue Pierre Montet - Existant\_12-08-24.pdf et Rue Pierre Montet - Projet\_12-08-24.pdf*

**Rapporteur : Nicolas MATT, Vice-président Patrimoine**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la décision d'inutilité des parcelles de rue sises rue Pierre Montet.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

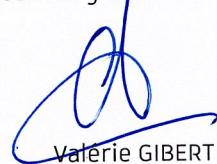
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services

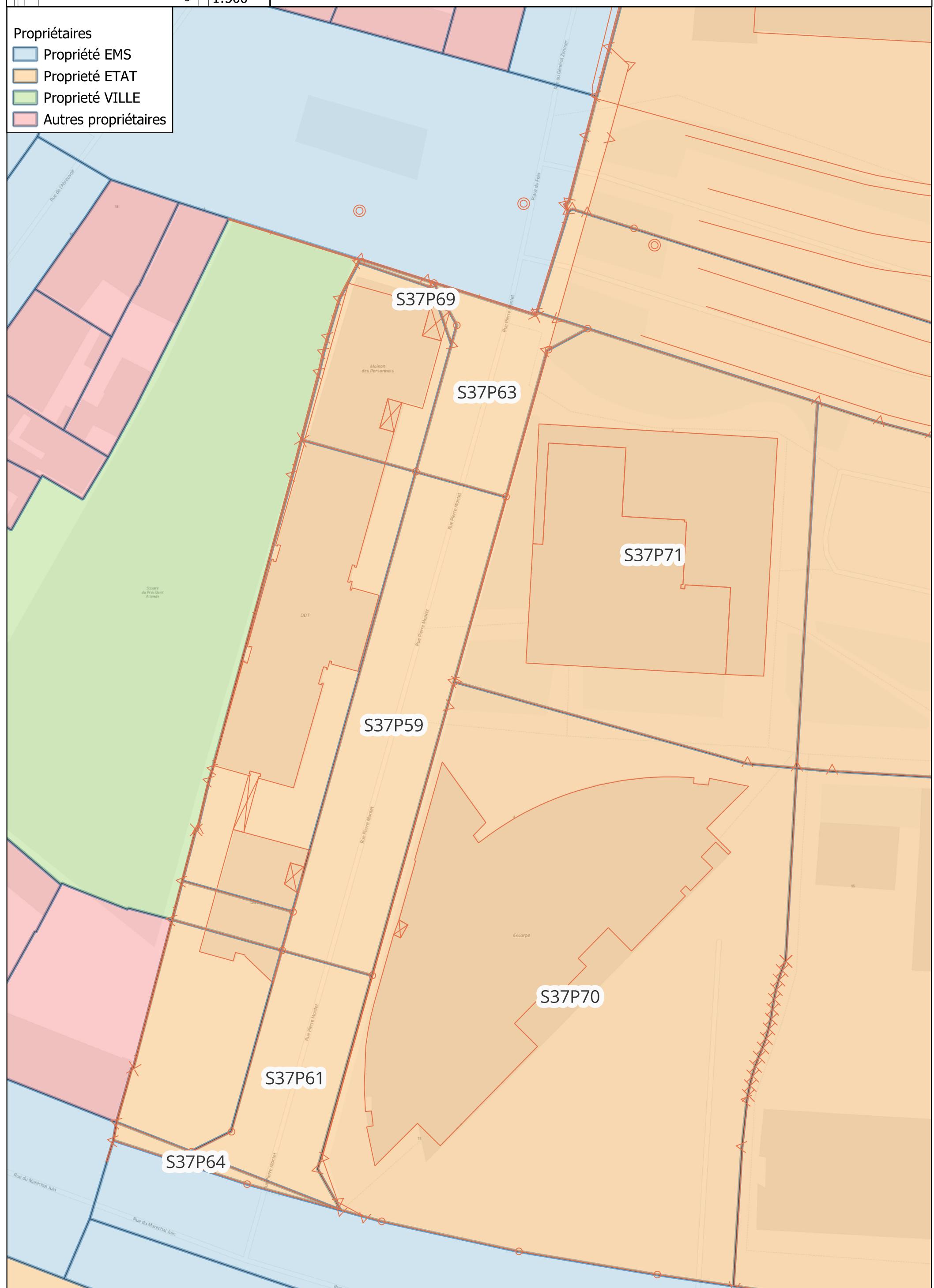


A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Valérie GIBERT".

## Rue Montet - Projet de régularisation foncière - ETAT PARCELLAIRE au 12/08/2024

## Propriétaires

- Propriété EMS
- Propriété ETAT
- Propriété VILLE
- Autres propriétaires



## Rue Montet - Projet de régularisation foncière - ETAT PARCELLAIRE PROJET

Propriétaires

- Propriété EMS
- Propriété ETAT
- Propriété VILLE
- Autres propriétaires

